

DECISION MUNICIPALE n° D20240603-057

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de location
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Lecture	Festival Culturissimo 2024	
Dates	Vendredi 7 juin 2024	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Centre Leclerc	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge de la convention de location relative à l'organisation d'une lecture dans le cadre du Festival Culturissimo 2024 produit par Le Centre Leclerc, route de Ponty, 19200 USSEL.

Article 2 : La présente convention de location a pour objet l'organisation d'une lecture présentée le vendredi 7 juin 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3 : La somme de 85 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 juin 2024

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature of Christophe ARFEUILLÈRE in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE